SUBVENTIONS VEY ENERGIE, DEVELOPREMENT OURABLE LET MOBILITÉ VERSION MAI 2023

www.vevey.ch/fedd



DES SUBVENTIONS POUR VOS PROJETS DURABLES!



Forte de son engagement depuis plus de 25 ans dans la transition énergétique et la durabilité, la Ville de Vevey propose de nombreuses subventions par le biais de son Fonds communal pour l'énergie et le développement durable (FEDD). Ces dernières ont pour but d'encourager et de soutenir les projets qui s'inscrivent dans la politique énergétique, climatique et de durabilité menée par la Ville. Vous souhaitez mettre en œuvre un tel projet? Il existe certainement une subvention pour vous soutenir dans votre démarche!

Afin d'en bénéficier, il vous suffit de:

- Vérifier si votre projet entre dans les critères grâce aux informations complètes disponibles sur www.vevey.ch/fedd
- Remplir le formulaire en ligne et fournir les justificatifs demandés.

Vous trouverez dans ce dépliant toutes les subventions existantes, ainsi qu'un aperçu de leur fonctionnement. Rendez-vous sur notre site ou contactez-nous pour plus de détails: fedd@vevey.ch

1 MOBILITÉ

- Réparation/révision d'un vélo
- Vélo électrique et batterie
- Vélo-cargo
- Abonnement velospot / carvelo2go
- Micro-véhicule électrique
- Abonnement de transports publics
- Mobility
- Conduite économique
- Plan de mobilité d'entreprise

ÉNERGIE RENOUVELABLE

- Mix électrique renouvelable
- Solaire photovoltaïque
- Solaire thermique
- Pompe à chaleur (PAC)
- Raccordement à un CAD
- Mix-gaz 100% biogaz d'origine suisse

EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE

- Bilan énergétique
- Rénovation
- Rénovation d'un bâtiment protégé
- Isolation thermique ponctuelle
- Nouvelle construction
- Réparation / amélioration d'un appareil ménager / électrique / électronique
- Achat d'appareil ménager efficient
- Eclairage efficient
- Formation pour concierge ou responsable technique

4 PROJET POUR LA DURABILITÉ, LE CLIMAT OU L'ÉNERGIE

 Soutien financier pour la concrétisation d'un tel projet

6 ÉLÉMENTS NATURELS

- Lombricomposteur
- Arbres majeurs, vergers hautes tiges, haies vives
- Eaux de toiture
- Façade végétalisée
- Toiture végétalisée

1. MOBILITÉ





RÉPARATION/RÉVISION D'UN VÉLO

Réparation d'un vélo auprès d'un magasin veveysan. Une subvention par personne par année. 50-DE PRISE EN CHARGE



VÉLO ÉLECTRIQUE ET BATTERIE

Achat d'un vélo ou d'une batterie de vélo électrique neuf ou d'occasion. Max: CHF 300.- 10% DES COÛTS



VÉLO-CARGO

Achat d'un vélo-cargo neuf ou d'occasion.

Max: CHF 1'000.-

20% DES COÛTS



ABONNEMENT VELOSPOT / CARVELO2GO

Utilisation de ces réseaux de vélos. Valable une fois par ménage ou deux fois par entreprise. 100-DE PRISE EN CHARGE



MICRO-VÉHICULE ÉLECTRIQUE

Achat d'un micro-véhicule électrique, neuf ou d'occasion.

Max: CHF 300.-

10% DES COÛTS

1. MOBILITÉ





ABONNEMENT DE TRANSPORTS PUBLICS

Achat d'un abonnement de transports publics pour un-e étudiant-e, apprenti-e ou une personne à l'AVS/AI. Max: CHF 250.-/année 20% DES COÛTS



MOBILITY

Utilisation du système d'auto-partage Mobility. Valable une fois par ménage ou deux fois par entreprise.

200-DE PRISE EN CHARGE



CONDUITE ÉCONOMIQUE

Formation à la conduite économique pour les collectivités, sociétés et entreprises veveysannes et leurs employé·e·s.

Max: CHF 250.-/personne CHF 2'500.-/an / entreprise 100% DES COÛTS



PLAN DE MOBILITÉ D'ENTREPRISE

Analyse par un mandataire des solutions alternatives aux déplacements individuels motorisés des employé·e·s. Max: CHF 8'000.– **50%**DES COÛTS

2. ÉNERGIE RENOUVELABLE





MIX ÉLECTRIQUE RENOUVELABLE

Changement de mix électrique vers une énergie suisse 100% renouvelable. Prenez contact avec votre fournisseur d'électricité. Valable une fois par ménage. 50.DE PRISE EN CHARGE



SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Construction d'une installation solaire photovoltaïque ambitieuse avec système de suivi.

Des bonus existent pour les RCP. Max: CHF 11'500.-

(RCP: REGROUPEMENT DANS LE CADRE DE LA CONSOMMATION PROPRE)

75%
DE LA SUBVENTION FÉDÉRALE (RU)



SOLAIRE THERMIQUE

Construction d'une installation solaire thermique avec système de suivi. Le montant de la subvention dépend de la technologie.

Max: CHF 10'000.-

1'000.-+ CHF 70.-À CHF 140.-/m²

2. ÉNERGIE RENOUVELABLE





POMPE À CHALEUR (PAC) Remplacement d'une chaudière

Remplacement d'une chaudière (gaz, mazout, électrique direct) par une pompe à chaleur.
Le montant de la subvention dépend de la technologie et de la puissance.
Max: CHF 10'000.-

2'500.-à 10'000.-



RACCORDEMENT À UN CAD

Raccordement à un chauffage à distance (CAD) alimenté par des énergies renouvelables. Max: CHF 5'000.- 10%
DE LA CONTRIBUTION
DE RACCORDEMENT



MIX-GAZ 100% BIOGAZ D'ORIGINE SUISSE

Changement du gaz naturel vers une consommation 100% biogaz d'origine suisse.

100% de la différence de coût d'une année. Max: CHF 5'000.

100%
DE LA DIFFÉRENCE
DE COÛT

3. EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE





BILAN ÉNERGÉTIQUE

Amélioration énergétique des bâtiments et installations techniques. Les CECB-Plus sont éligibles.

Max: CHF 4'000.-

75% DES COÛTS



RÉNOVATION

Rénovation d'un bâtiment avec une haute performance énergétique. Le montant de la subvention dépend de la performance énergétique atteinte. Max: CHF 100'000.–

(SRE: SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE)

25.à 75.-



RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT PROTÉGÉ

Amélioration de la classe d'efficacité CECB uniquement pour les bâtiments protégés (MH et INV).

Max: CHF 100'000.-

75%
DE LA SUBVENTION
CANTONALE



ISOLATION THERMIQUE PONCTUELLE

Isolation thermique ponctuelle exemplaire d'un bâtiment.

Max: CHF 20'000.-

75%
DE LA SUBVENTION
CANTONALE



NOUVELLE CONSTRUCTION

Construction d'un nouveau bâtiment à haute performance énergétique. Le montant de la subvention dépend de la performance énergétique atteinte.

Max: CHF 100'000.-

(SRE: SURFACE DE RÉFÉRENCE ÉNERGÉTIQUE)

20.à 60.-

3. EFFICIENCE ÉNERGÉTIQUE





RÉPARATION/AMÉLIORATION D'UN APPAREIL ÉLECTRIQUE

Réparation/Amélioration d'un appareil ménager/électrique/électronique pour augmenter sa durée de vie ou pour améliorer sa consommation d'énergie. Max: CHF 400.- **75%**



ACHAT D'APPAREIL MÉNAGER EFFICIENT

Achat d'un appareil ménager consommant peu d'énergie. Max: CHF 700.- / appareil 30% DES COÛTS



ÉCLAIRAGE EFFICIENT

Achat et/ou modification d'éclairages permettant des économies d'énergie.

Max: CHF 100.- / ménage

CHF 5'000.- / entreprise, commerce ou commun d'immeuble

50%
DES COÛTS



FORMATION POUR CONCIERGE OU RESPONSABLE TECHNIQUE

Amélioration des compétences en vue d'une économie d'énergie. Max: CHF 800.- / personne CHF 2'500.- / an / entité **75%**DES COÛTS

4. PROJET POUR LA DURABILITÉ, LE CLIMAT OU L'ÉNERGIE





PROJET POUR LA DURABILITÉ, LE CLIMAT OU L'ÉNERGIE

Soutien financier pour la concrétisation d'un tel projet.

Max: CHF 10'000 .- / projet

50%
DES COÛTS
ALL MINIMUM

5. ÉLÉMENTS NATURELS ET PAYSAGERS





LOMBRICOMPOSTEUR

Achat d'un lombricomposteur pour valoriser les déchets organiques. Max: CHF 100.- / ménage

50%DES COÛTS



ARBRES MAJEURS, VERGERS HAUTES TIGES, HAIES VIVES

Plantation d'arbres et arbustes indigènes ou adaptés à l'évolution climatique. Max: CHF 5'000.-Des bonus sont possibles. 20% DES COÛTS



EAUX DE TOITURE

Installation permettant la récupération des eaux de toiture.

Max: CHF 10'000.-

20% DES COÛTS



FACADE VÉGÉTALISÉE

Intégrer de la verdure sur une ou plusieurs façade.s d'un bâtiment. Max: CHF 10'000.-

50% DES COÛTS



TOITURE VÉGÉTALISÉE Plantation de verdure sur les toits

Plantation de verdure sur les toits lors d'une construction ou rénovation. Max: CHF 20'000.- 40.-/m²